



Entraide – Solidarités

Association
du personnel du Conseil de l'Europe
placée sous le haut patronage du Secrétaire Général
M. Terry DAVIS

*Rapport d'activité : pour les années 2002 à 2004
(Ce rapport d'activité n'existe qu'en français.)*

1. L'Association Entraide-Solidarités est une section de l'Amicale des agents du Conseil de l'Europe, mais c'est en même temps une association régie par les articles 21 à 79 du Code civil local (d'Alsace et Moselle). Elle est inscrite depuis 1985 au registre des associations du Tribunal d'instance de Strasbourg (n° de volume 49, folio 21). Récemment l'Association est convenue d'ajouter le terme « *Solidarités* » à sa dénomination afin d'éviter les malentendus et confusions avec l'Amicale femmes et sa section dénommée également Entraide ! L'Association a pour objectif de prêter assistance à des tiers dans le besoin

Composition du Bureau : appel aux volontaires

2. D'après ses statuts, le Bureau de l'Association est limité en principe à dix membres ; sa composition a récemment subi des modifications. En effet Philippe Frison et Melina Babocsay, membres actifs depuis de nombreuses années ont démissionné. L'association a également déploré le décès de notre ami et collègue Jean Pierre Lamy qui travaillait avec nous en tant que membre coopté.

3. A la fin de l'année 2004, les postes de président et de trésorier de l'Association deviendront vacants. *Un appel pressant est lancé aux agents notamment aux nouveaux venus au sein de l'Organisation pour reprendre le flambeau.*

4. Le Bureau fonctionne quasi principalement par voie de consultation entre ses membres par courrier électronique pour traiter des demandes d'assistance qui lui sont adressées. Les décisions sont prises au cas par cas et par consensus.

Financement de l'association : appel aux contributions régulières

5. Les fonds à la disposition de l'Association proviennent de cotisations et de versements réguliers de la part d'agents qui virent chaque mois ou chaque trimestre une certaine somme sur le compte d'Entraide-Solidarités par prélèvement automatique. Ces agents sont peu nombreux : une cinquantaine seulement. Les recettes régulières de l'Association restent donc réduites.

On peut les chiffrer à environ *1265 Euros* par mois.

6. *Le Numéro de compte de l'Association à la Société générale est le suivant : N° 02362 00050017 99380.*

7. Pour compléter ces ressources insuffisantes, l'association procède à des collectes et des appels de fonds auprès des agents pour des événements spécifiques ou des urgences. Elle publie sur le portail du site Intranet des annonces pour des collectes spécifiques. A ce sujet, elle doit regretter que les responsables du Portail Intranet ne puissent pas toujours donner à ses demandes la place et la priorité souhaitables.

8. *Une Urne*, achetée par l'Association est désormais placée dans le hall vers la Banque où tout un chacun peut, par un geste simple, exprimer sa solidarité quand il le souhaite. Il s'agira dans un proche avenir de décider si cette expérience devrait être étendue aux autres bâtiments du Conseil de l'Europe.

Les actions de l'Association en Europe et hors d'Europe

9. L'Association répond aux demandes d'assistance qui lui parviennent. Par ailleurs beaucoup d'actions de l'association se trouvent plus ou moins liées à l'engagement personnel de certains agents. L'association est ainsi heureuse de les soutenir ; elle trouve ainsi une garantie de la bonne utilisation des fonds accordés et l'assurance d'un certain suivi : un compte rendu sur les actions réalisées est en général demandé aux bénéficiaires d'une subvention.

10. Au cours des années 2002-2004, les aides financières octroyées – en ce qui concerne le volet local et régional – ont comme à l'accoutumée principalement les personnes âgées et retraités à faibles revenus ou des chômeurs devant faire face à des dépenses imprévues ou acquitter des impayés, notamment de loyer, d'électricité, de chauffage, etc.

11. Le volet local comprend également un soutien régulier :

- aux Restos du Cœur de Strasbourg,
- des aides à certaines écoles de quartiers défavorisés de la ville pour permettre la participation des enfants à des classes vertes ou des classes de neige, etc.
- des participations financières à des ONG locales comme l'Association « Alsace/Biélorussie », ou encore l'Association « Les Parrains de l'espoir » à Illkirch Graffenstaden (notamment lors des tremblements de terre en Algérie et en Iran).
- des subventions pour aider au logement des réfugiés et demandeurs d'asile à Strasbourg.

12. L'Association Entraide – Solidarités, chaque année, se fait le porte-parole de l'Association « Guinée-Solidarités » (responsable : Marie-Claude Leroux) pour inciter les agents à participer à sa vente de charité annuelle. Il en va de même pour l'association d'Alsace d'aide aux

lépreux qui chaque année fait appel à la générosité des agents (responsable : Stéphane Leyenberger).

13. Pendant les années considérées, des aides non négligeables et souvent régulières ont été accordées également pour :

- la reconstruction d'une école à Capaclia en Moldova
- le traitement médical des enfants handicapés vivant en institutions en Roumanie via l'association SERA ;
- l'éducation des enfants et jeunes filles en Afghanistan via l'Association Afrane ;
- la construction d'une serre traditionnelle (walipina) en Bolivie via l'association Voix Libres.

14. Le continent africain n'est pas oublié. Ainsi on peut citer l'octroi de subventions :

- aux écoles de filles à Marrakech via l'association belge Livres, Papier et Crayons ;
- aux enfants sahraouis des camps de réfugiés de Tindouf en Algérie via l'association belge « Livres, papiers et crayons »
- au centre de nutrition de l'hôpital de Ngaoubela au Cameroun
- à la création d'un atelier de couture dans le quartier Simbaya de Conakry
- à la création d'un atelier de craies pour mineurs détenus à Conakry
- à la création d'élevage de poules et lapin dans un quartier pauvre de Kinshasa ;
- ou encore l'envoi de livres scolaires à l'école primaire de Bazaruto au Mozambique.

15. Cette énumération de nos actions n'est certes pas exhaustive !

Site Intranet

16. Enfin, il faut mentionner pour terminer qu'au cours de la période considérée, l'Association a cherché à accroître sa visibilité, via un site intranet(pour y accéder cliquer à gauche sur la rubrique Vie associative du portail Intranet du Conseil de l'Europe). Dans toute la mesure du possible, les actions de l'association y sont décrites avec le cas échéant des photos.

Travaux futurs

17. Améliorer le site Intranet de l'Association, simplifier et moderniser les statuts de celle-ci ainsi que rechercher de nouveaux cotisants et des sponsors sont des exemples des travaux futurs qui pourraient être menés.